

## Bulletin d'histoire politique

# L'Église catholique du Québec et « l'épreuve » de la Révolution tranquille

## Première partie: la condamnation du Frère Untel

Martial Dassylva



Volume 10, numéro 2, hiver 2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060528ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060528ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique  
Comeau & Nadeau Éditeurs

### ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Dassylva, M. (2002). L'Église catholique du Québec et « l'épreuve » de la Révolution tranquille : première partie: la condamnation du Frère Untel. *Bulletin d'histoire politique*, 10(2), 113–122. <https://doi.org/10.7202/1060528ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2002

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

# L'Église catholique du Québec et « l'épreuve » de la Révolution tranquille

## Première partie : la condamnation du Frère Untel

MARTIAL DASSYLVA  
*Candidat à la maîtrise en histoire*  
UQAM

Lors d'une conférence présentée dans le cadre du cinquantième anniversaire de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique, Claude Ryan soutint, à propos de la Révolution tranquille, que « l'Église québécoise s'est tirée de l'épreuve, non sans pertes cela va de soi, mais avec honneur, dignité et sincérité »<sup>1</sup>. Et aux catholiques qui reprochent à celle-ci d'avoir été faible et d'avoir tout lâché<sup>2</sup>, il répond que « les chefs religieux prirent la bonne voie en choisissant d'accompagner et de faciliter le changement au lieu de le boudier »<sup>3</sup>.

L'expression « Révolution tranquille » pourrait laisser croire que les importants changements intervenus au Québec entre 1960 et 1966 se sont faits dans le calme, l'harmonie et la civilité, en somme sans les heurts violents que l'on associe habituellement à des moments de profondes transformations sociales. Dans une autre partie de son texte, Ryan remarque, avec une certaine satisfaction, que, pendant cette période, on a fait l'économie d'une guerre de religion<sup>4</sup>.

Or tous ceux qui ont vécu à cette époque charnière de l'histoire récente du Québec se rappellent que les institutions et les hommes ont été bousculés et que plusieurs groupes et de nombreux individus ont été divisés. Du côté de l'Église catholique et de sa hiérarchie, en particulier, l'apprentissage et l'exercice du changement ont été dans beaucoup de cas difficiles, voire pénibles. Ils ont suscité de nombreuses tensions internes et de sérieuses remises en question.

C'est ce que j'essaierai de montrer à travers deux épisodes importants de la Révolution tranquille : la condamnation de Jean-Paul Desbiens, suite à la publication des *Insolences du Frère Untel*, et la création du ministère de l'Éducation. Quand je parlerai de hiérarchie, je ferai référence aussi bien à

l'ensemble du corps épiscopal, regroupé à l'époque et encore aujourd'hui au sein de l'Assemblée des évêques, qu'aux supérieurs, hommes et femmes, des différentes communautés religieuses.

### LE FRÈRE UNTEL ET SES INSOLENCES

Accompagnée par un énorme battage publicitaire, la sortie en librairie des *Insolences du Frère Untel*, au début du mois de septembre 1960, donne lieu à une série d'interventions non seulement des supérieurs immédiats du religieux, mais également des évêques du Québec et des autorités romaines. Ces interventions ne surprennent pas outre mesure ceux qui connaissent le climat intellectuel et social qui règne au Québec à ce moment-là.

Les frères enseignants se sentent dévalorisés, voire snobés par le haut et le bas clergé, même s'ils accomplissent une tâche importante dans le domaine de l'éducation et même si quelquefois ils sont plus qualifiés au niveau académique que plusieurs prêtres envoyés comme enseignants ou « maîtres de salles » dans plusieurs séminaires et collèges classiques. D'autre part, la hiérarchie insiste toujours beaucoup sur le magistère qu'à tort ou à raison elle se croit obligée d'exercer sur la pensée, ce magistère dépassant largement le domaine des grands principes théologiques et se répercutant dans le domaine de la morale et de l'action politique. La mise à l'index n'est plus pratiquée comme dans le cas des *Demi-civilisés*<sup>5</sup>, mais des aumôniers font toujours partie du décor dans les mouvements d'action catholique et dans les syndicats dits catholiques. Et tous les clercs ou religieux, qui publient quelque chose, étude, article, opuscule, etc. doivent, au préalable, faire lire leur manuscrit par un théologien patenté, donc se munir au préalable de ce qu'on appelle un *imprimatur* ou un *nihil obstat*.

Dans les faits, l'aventure du Frère Untel commence en octobre 1959, à l'occasion de la publication dans le journal *Le Devoir*, sous la plume de Candide, d'un billet intitulé « La langue que nous parlons ». André Laurendeau, qui se cache derrière le pseudonyme de Candide, y raconte comment il a découvert que ses enfants parlaient « joual »<sup>6</sup>. Quelques jours après la parution de ce billet, il reçoit une lettre d'un enseignant, « un petit Frère [...] d'une région lointaine »<sup>7</sup>.

« Quand je lui écrivis pour la première fois, le 23 octobre 1959, précise celui-ci, je lui écrivais dans mon idée une lettre personnelle. C'est lui qui a décidé de la publier ; c'est lui qui a choisi pour moi le pseudonyme sous lequel je fonctionne depuis lors. Le coup de pouce initial, sans lequel il n'y aurait rien eu, c'est lui qui l'a donné »<sup>8</sup>. Pourquoi Laurendeau décide-t-il de rendre cette lettre publique ? « Il y avait là, en même temps qu'un bonheur d'expression assez rare, un accent humain qui m'a rejoint »<sup>9</sup>.

La première lettre du Frère Untel paraît dans *Le Devoir* le 3 novembre 1959 et la dernière le 14 juin 1960. Dans le Landerneau montréalais et québécois, on se réjouit. Le « petit Frère » de Laurendeau écrit bien. Il a de la culture, de l'humour, du naturel, le sens de la formule bien frappée, un tête selon toute apparence bien faite. Il pique, persifle, ironise, égratigne avec l'apparente désinvolture d'un Beaumarchais qu'il ne cite toutefois jamais. Ses autorités s'appellent Péguy, Alain, Aristote, saint Thomas d'Aquin, ainsi que plusieurs autres littérateurs et philosophes. Évidemment, tout le monde veut savoir qui se cache derrière le pseudonyme choisi par Laurendeau.

Les épîtres du Frère Untel suscitent beaucoup de réactions — le courrier des lecteurs et les pages de commentaires du *Devoir* en sont pleins. Rappelons, pour bien situer le débat, que Maurice Duplessis est mort à Schefferville le 7 septembre 1959, que Paul Sauvé lui a succédé le 10, et qu'un vent d'air frais commence à souffler sur le Québec.

Dans un texte de présentation placé au début de la nouvelle édition des *Insolences* publiée en 1988, Jacques Hébert a bien résumé le phénomène du Frère Untel et des *Insolences*:

Cette première lettre créa un joli tumulte! Pendant des mois tout le monde lisait et discutait les réponses outragées ou enthousiastes qui paraissaient dans *Le Devoir*. Et tout le monde attendait la prochaine lettre du Frère Untel. Il en parut une douzaine entre novembre 1959 et juin 1960. Autant de coups de tonnerre dans le ciel lourd au bord du grand orage. Réagissant en citoyen autant qu'en éditeur, je voulais à tout prix que ce diable d'homme fasse encore un pas et publie un livre. N'y tenant plus, j'en discutai avec André Laurendeau qui, jusque-là, avait jalousement gardé le secret de l'identité du Frère Untel. Il hésita un moment, me fit un clin d'œil et, sur un bout de papier il écrivit un nom et le numéro du sanatorium du Lac-Edouard, où Jean-Paul Desbiens faisait une cure. Entre dix-neuf et vingt-cinq ans, passant d'infirmerie en sanatorium, il avait survécu à la tuberculose, maladie presque incurable à cette époque<sup>10</sup>.

Jacques Hébert prend rendez-vous avec Jean-Paul Desbiens: celui-ci appartient à la communauté des Frères maristes et porte en religion le nom de frère Pierre-Jérôme. La rencontre se déroule au restaurant la Bastogne en banlieue de Québec. On est à la fin du mois de juillet 1960. Emballé par la personnalité de son interlocuteur, Hébert propose sur le champ de rassembler les lettres déjà parues et d'y ajouter des textes inédits s'il en a dans ses tiroirs. Jean-Paul Desbiens accepte la proposition de l'éditeur, qui reçoit le manuscrit au début du mois d'août 1960. Le lancement du livre est fixé au six septembre, période qui coïncide avec la rentrée littéraire.

Mais, entre le début du mois d'août et le 6 septembre, les choses se sont gâtées pour le frère Pierre-Jérôme. Le 22 août 1960, l'assistant général des

frères maristes lui apprend qu'il vient de recevoir du supérieur général de la communauté résidant à Rome une lettre dont une section l'intéresse plus particulièrement. À la suite d'un avertissement discret de la Sacrée Congrégation des religieux, on lui conseille de « faire arrêter immédiatement toute action du Frère Untel dans le genre que vous connaissez, sous n'importe quelle forme. L'assistant général doit également lui faire ou lui faire faire toutes les monitions qui s'imposent en pareil cas »<sup>11</sup>. En termes laïcs et clairs, cela veut dire qu'il n'a plus le droit de faire paraître de « lettres » dans *Le Devoir* ou autrement, que ses supérieurs doivent lui rappeler tous les règlements existants et, en plus, lui servir un avertissement en bonne et due forme. Chez les catholiques, un avertissement de la Sacrée Congrégation des religieux est toujours considéré comme un coup de semonce qui laisse présager des ennuis ultérieurs si l'on passe outre.

Catastrophé, et par fidélité au vœu d'obéissance qu'il a prononcé, dès le lendemain le Frère Untel demande aux Éditions de l'Homme de suspendre la publication des *Insolences*. Le lendemain, c'est au tour du supérieur du Frère Untel, l'assistant général, d'entreprendre des démarches auprès de la maison d'édition pour faire respecter les consignes de Rome. Il laisse clairement entendre que le religieux risque d'être expulsé de la communauté s'il n'obtempère pas et offre même de payer pour les frais d'impression déjà encourus.

Jacques Hébert demande à réfléchir. Dans les faits, il cherche seulement à gagner du temps : au moment de la rencontre, l'impression du manuscrit des *Insolences* est déjà commencée<sup>12</sup>. « Le lendemain [de cette visite de l'assistant général des frères maristes], les dix mille exemplaires des *Insolences* étaient imprimés, reliés, mis dans des cartons, prêts à aller empoisonner tout le Québec »<sup>13</sup>, fait remarquer l'ancien éditeur devenu sénateur. Pour ménager ses arrières, il consulte un canoniste bien connu, le chanoine Racicot (le « chanoine rouge » de Longueuil). Ce dernier l'assure qu'il servira de paratonnerre au Frère Untel lors du lancement du livre au Cercle Universitaire<sup>14</sup>.

Joint par Jacques Hébert après la sortie du livre, Jean-Paul Desbiens n'est pas du tout fâché. « Croyez-moi, lui écrit-il, j'étais sincère quand je vous ai imploré de ne pas publier les *Insolences*. Vous en avez décidé *malgré moi*. Sans doute avez-vous eu raison »<sup>15</sup>. Le raisonnement est digne d'un casuiste jésuite. Le livre connaît un succès instantané : la première édition s'enlève en quelques jours. Cinq mois plus tard, en janvier 1961, on atteint le centième mille.

Le Frère Untel n'est toutefois pas au bout de ses peines. Dans les milieux ecclésiastiques, on magouille à qui mieux mieux et les rumeurs les plus fantaisistes circulent. On prête à l'évêque de Chicoutimi, Mgr Georges

Melançon, la volonté d'expulser Untel de son diocèse si le religieux tombe sous sa juridiction<sup>16</sup>. Le prélat ne sait pas à ce moment-là que Jean-Paul Desbiens est un mariste du Lac-Saint-Jean. Au *Devoir*, avant la sortie du livre, Gérard Filion avait reçu une lettre du cardinal Léger dans laquelle celui-ci lui rappelait les règles de l'Église catholique concernant la publication des opinions des clercs<sup>17</sup>. Une fois le livre en librairie, André Laurendeau se voit reprocher par son éminence d'avoir passé outre aux engagements pris plus tôt par son patron. Embêté, Laurendeau laisse passer quinze jours avant de répondre à l'archevêque de Montréal : dans sa lettre il essaie d'orienter le débat du côté de la liberté d'expression.

Le cas du Frère Untel est à l'ordre du jour de plusieurs réunions de l'Assemblée des évêques : notamment en décembre 1960, de même qu'en février et mars 1961<sup>18</sup>. Au cours de la réunion de décembre, on ne réussit pas à s'entendre sur les mesures à prendre (intervention officielle, silence prudent ou intervention officieuse), les évêques montréalais optant pour le silence, les évêques de diocèses ruraux pour l'intervention énergique et Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec, cherchant « à réconcilier les extrêmes »<sup>19</sup>.

Au cours de la réunion de février 1961, en l'absence du cardinal Léger, on refile le problème à l'évêque de Chicoutimi pour qu'il rencontre le provincial des Maristes afin qu'il s'entende avec son subordonné sur le contenu d'un communiqué portant sur la condamnation de Rome et la soumission de Pierre-Jérôme. Le communiqué est prêt pour la réunion de mars. Le cardinal Léger s'y oppose et du même coup entre en collision avec trois évêques partisans de la ligne dure : Albertus Martin (Nicolet), Paul Bernier (Gaspé) et Georges Cabana (Sherbrooke). Finalement, la patate chaude est renvoyée encore une fois à l'évêque de Chicoutimi. Espérant désamorcer la crise et optant pour la conciliation, le cardinal Léger convoque le frère Pierre-Jérôme à ses bureaux<sup>20</sup>.

Jean-Paul Desbiens s'amène à Montréal en compagnie de son supérieur provincial, qui est « d'humeur massacrate »<sup>21</sup>. Le Frère Untel s'attend à recevoir tout un savon. En fait, l'entrevue prend une tournure toute différente de celle qu'il avait appréhendée. Le « petit Frère » se permet même de décocher au cardinal quelques flèches assez...insolentes. Entre autres aménités, il glisse dans la conversation que son éminence est trop romaine, trop pompeuse et pas assez canadienne-française. La remarque est fort piquante quand on se rappelle le discours grandiloquent prononcé par l'ecclésiastique à son retour de Rome après son élévation au cardinalat<sup>22</sup>.

Beau joueur malgré tout, l'archevêque déclare qu'il est en faveur de certains changements en éducation. Il évoque également une démarche qu'il aurait faite auprès du Premier ministre de la province pour transformer le

Conseil de l'instruction publique, l'une des bêtes noires du Frère Untel. Finalement, il propose au Frère Untel de lui obtenir une entrevue à Radio-Canada, au cours de laquelle celui-ci serait prêt à défendre l'Église catholique et à témoigner du fait qu'il n'est pas un martyr.

Le 21 novembre 1960, Jean-Paul Desbiens est interviewé par Judith Jasmin dans le cadre de l'émission *Premier Plan*. Il y fait excellente impression : les deux cents lettres qu'il reçoit de téléspectateurs en sont la preuve. Le cardinal a même interrompu sa retraite de trente jours (les Exercices de saint Ignace) pour regarder l'émission. Il se montre satisfait de la prestation de son fougueux « collaborateur »<sup>23</sup>.

Neuf jours plus tard, cependant, une nouvelle bombe éclate dans la saga du Frère Untel. En effet, le 30 novembre, les journaux font état d'une condamnation du « petit Frère » par la Sacrée Congrégation des religieux<sup>24</sup>. On lui reproche spécifiquement d'avoir une conception erronée de l'obéissance et de manquer d'esprit religieux. Selon le dominicain Paul Philippe, Secrétaire de la Congrégation, les *Insolences*, « en présentant un aspect presque exclusivement humain, entraînent des positions doctrinales équivoques ». En conséquence, on demande aux supérieurs de mettre en garde les jeunes confrères du coupable « en leur communiquant sans ambiguïté, que le livre des *Insolences* est, au point de vue religieux, un livre répréhensible, aux termes des prescriptions canoniques ». Et on souhaite que « le frère Jérôme, après un moment d'égarement, sans doute involontaire, se remettra sérieusement à vivre une vie religieuse exempte de tout reproche comme il l'a promis déjà généreusement au Christ Jésus et à sa Mère et rachètera par ses paroles et ses exemples les *Insolences* malheureuses du passé »<sup>25</sup>.

Cette nouvelle tuile, qui s'abat sur la tête du Frère Untel, signifie concrètement qu'il doit se taire jusqu'à nouvel ordre. Le premier moment de stupeur et de découragement passé, Untel rapplique auprès du cardinal Léger. Il veut que celui-ci utilise son influence pour que l'interdit qui le frappe soit levé. La correspondance « virile », de nature privée, qui s'engage alors entre les deux hommes s'échelonne sur plusieurs semaines et contient plusieurs passages intéressants qui nous renseignent en particulier sur la personnalité des deux « belligérants » et sur leur perception de la situation.

Le Frère Untel estime, par exemple, que l'Église catholique « est en train de se faire voler l'opinion publique »<sup>26</sup>, que les gens prennent l'interdiction de la Sacrée Congrégation des religieux pour de la censure et que les couches populaires sont derrière lui. Quant au cardinal, son premier réflexe est de se retrancher derrière les structures de l'Église. « Dans votre lettre du 11 décembre, affirme-t-il, vous me confiez vos difficultés et vous me demandez d'entreprendre les démarches nécessaires pour vous faire libérer complètement de « l'interdit injuste » dont vous êtes encore la victime. Vous m'attribuez là,

mon cher frère, une juridiction que je ne possède pas, car dans le cas de *Premier Plan*, j'avais écrit à Rome et j'avais présumé la permission en vertu du canon 81»<sup>27</sup>.

Pierre-Jérôme ne mord pas à l'hameçon lancé par le cardinal. Dix jours plus tard, le 29 décembre, il réplique :

Vous me parlez de juridiction. Je ne vous suis pas. On a la juridiction qu'on veut avoir quand on est Prince de l'Église. Les « canons », c'est vous et des comme vous qui les manœuvrez. Vous ne me ferez pas croire facilement qu'à mille lieux on sait mieux que vous ce qui convient à l'Église canadienne. Se réfugier dans la procédure est une facilité. Dans mon cas, Rome ferait ce que vous lui diriez de faire pourvu que vous le lui disiez fermement. Il est facile, vraiment trop facile de faire taire un petit frère, car il n'y a personne qui défende les frères. Il ne doit pas être aussi facile de faire taire un cardinal<sup>28</sup>.

Et il ajoute le passage suivant qui révèle sa frustration :

Je ne compte pas sur mes supérieurs pour me défendre. Mes supérieurs sont comme moi, ce sont des êtres habitués à ployer, habitués à être traqués. Des rats ou des super-rats [le Frère Untel emploie cette comparaison pour le moins bizarre à plusieurs reprises]. Mes supérieurs m'ont transmis mécaniquement les admonestations romaines. Ils ne m'ont pas défendu. Remarquez qu'une part de moi préférerait la tranquillité. Je puis me tromper, mais je crois que c'est la meilleure part de moi qui vous demande la possibilité de lutter. Preuve en est que je suis disposé, en dernière analyse, à faire ce qu'on me dira de faire, y compris me taire.<sup>29</sup>

Quand, dans une lettre subséquente, Paul-Émile Léger suggère à Pierre-Jérôme de respecter la voie hiérarchique en s'adressant à l'évêque de son diocèse et à son supérieur religieux, Jean-Paul Desbiens rouspète encore une fois :

Mais ici je prévois un obstacle. Je n'entends pas être libéré pour avoir ensuite le droit de répéter jusqu'à la fin du monde que deux et deux font quatre. Me libérer d'une main, et me rendre ensuite la vie impossible par le biais de la censure serait pure formalité. Aussi bien, si je dois écrire de nouveau, j'entends me soumettre à votre *imprimatur* à vous et non pas à l'imprimatur d'un évêque (le mien, notamment) qui s'est déjà publiquement prononcé contre moi. Car encore une fois, je me tairai plutôt que de me soumettre à une censure vexatoire.<sup>30</sup>

Dans sa dernière lettre, datée du 5 avril 1961, le cardinal qualifie d'apostolique le dialogue qu'il poursuit avec Pierre-Jérôme. « Si j'ai réussi à vous dévoiler quelques traits du vrai visage de l'Église, note-t-il, j'aurai accompli une œuvre pastorale. D'autre part, ces contacts fréquents avec vous m'ont

permis de connaître votre riche personnalité et de discerner, au plus intime de vos motivations, un désir sincère de servir l'Église »<sup>31</sup>. Pour les directives, il le renvoie à l'évêque de Chicoutimi. Au cours d'une rencontre, Mgr Marius Paré, qui a remplacé Georges Melançon à la tête du diocèse, lui annonce que « rien ne s'oppose plus à ce que vous écriviez à nouveau »<sup>32</sup>. Le Frère Untel ne jouira pas longtemps de sa liberté retrouvée.

Il obtient la permission d'aller recevoir le Prix de la liberté, créé par les revues *Cité libre* et *Liberté*. À la suggestion de l'abbé Gérard Dion, il associe le cardinal Léger à son prix : « Le cardinal [...] m'a soutenu jusqu'à Rome car on m'avait promené jusque-là. [...] Il m'a soutenu au risque de quelques ennuis car, dans les milieux ecclésiastiques, on ne m'aimait guère »<sup>33</sup>.

Le 2 août 1961, le provincial des frères maristes le prévient qu'il a quinze jours pour se rendre à la maison généralice de Rome. Interdiction lui est faite d'en sortir. « La coupe déborde, aurait dit le supérieur, vous devrez apprendre à vous taire et oublier pour un bon bout de temps vos velléités d'écrivain »<sup>34</sup>.

L'exil du Frère Untel durera trois années : il passera la première à Rome et les deux autres à Fribourg en Suisse où il prépare une thèse de doctorat consacrée à Piaget. Ironiquement, c'est le nouveau ministre de l'Éducation, Paul Gérin-Lajoie qui le rapatriera des « vieux pays ».

Le jour de l'assermentation de Paul Gérin-Lajoie comme ministre de l'Éducation, le 13 mai 1964, Radio-Canada réserve une surprise au nouveau titulaire : une entrevue à chaud avec le Frère Untel en pénitence à Fribourg. Selon Gérin-Lajoie, qui raconte l'événement dans ses Mémoires, Jean-Paul Desbiens, à qui on demande ce qu'il en pense, « est visiblement pris par surprise. Sa voix n'arrive pas à dissimuler une certaine émotion. Il est incapable de dire plus que trois ou quatre mots »<sup>35</sup>.

À la suite de ce premier contact, somme toute assez bref, le ministre se met en tête de recruter le Frère Untel comme fonctionnaire à son ministère. « Un tel geste revêtait un caractère symbolique. Il [le Frère Untel] avait lancé un cri d'alarme en disant « il faut fermer le Département [de l'Instruction publique] » ; son retour d'exil symboliserait le début de l'ère nouvelle qu'il avait réclamée. D'autre part, j'aimais l'idée d'inviter un fossoyeur de système à construire quelque chose de mieux. Arthur Tremblay abonda dans mon sens »<sup>36</sup>. Le 1<sup>er</sup> septembre suivant, « le frère Untel entre au service du ministère de l'Éducation, à la direction générale des programmes et des examens »<sup>37</sup>.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Claude Ryan, « L'Église catholique et l'évolution politique du Québec de 1960 à 1980 », *Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, Sessions d'étude 50, 1983, tome II, p. 383-402, p. 400.

2. Yves-M. Côté, *L'Église du Québec : un héritage, un projet. Rapport synthèse-instrument de travail*, Montréal, Fides, 1972, p. 28 et 29.
3. Claude Ryan, « L'Église catholique... », *op. cit.*, p. 387.
4. *Ibid.*, p. 401.
5. Roman de Jean-Charles Harvey publié en 1934 et interdit par l'archevêque de Québec, Jean-Marie Rodrigue Villeneuve.
6. Jean-Paul Desbiens, *Les Insolences du Frère Untel*, préface d'André Laurendeau, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1960, p. 152-154.
7. *Ibid.*, p. 15.
8. *Ibid.*, p. 11.
9. *Ibid.*, p. 15.
10. Jean-Paul Desbiens, *Les Insolences du Frère Untel*, texte annoté par l'auteur, préface de Jacques Hébert, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1998, p. 9. Jean Hamelin écrit : « Les lettres du frère Untel, publiées [...] entre le 3 novembre 1959 et le 14 juin 1960 [...] abordent des questions en soi plutôt arides : la langue, l'éducation, l'autorité, la vie religieuse. Mais la parole est crue et l'écriture juteuse ; frère Untel s'exprime dans le son d'un authentique « nous autres » », Jean Hamelin, *Histoire du catholicisme québécois*, vol. 3, *Le XXe siècle*, tome 2, *De 1940 à nos jours*, Montréal, Boréal Express, p. 239.
11. *Ibid.*, p. 161.
12. *Ibid.*, p. 12-13.
13. *Ibid.*, p. 14.
14. *Ibid.*, p. 14.
15. *Ibid.*, p. 15.
16. Micheline Lachance, *Dans la tempête : Le cardinal Léger et la Révolution tranquille*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1986, p. 74.
17. *Ibid.*, p. 75.
18. Jean Hamelin, *Histoire du catholicisme québécois*, vol. 3, *Le XXe siècle*, tome 2, *De 1940 à nos jours*, *op. cit.*, p. 241-242.
19. *Ibid.*, p. 241.
20. Micheline Lachance, *Dans la tempête...*, *op. cit.*, p. 77.
21. *Ibid.*, p. 77.
22. *Ibid.*, p. 79. À son arrivée à Montréal, le nouveau cardinal avait servi aux fidèles cette envolée oratoire devenue célèbre : « Montréal, ô ma ville, tu t'es faite belle pour recevoir ton prince de l'Église ! » Avec l'accent particulier et la diction de Paul-Émile Léger, et sa gestuelle spéciale, cela avait donné quelque chose de proprement surréaliste.
23. *Ibid.*, p. 82.
24. *Ibid.*, p. 83.

25. Jean-Paul Desbiens, *Les Insolences..*(1988), *op.cit.*, p. 175-176.
26. *Ibid.*, p. 182.
27. *Ibid.*, p. 183.
28. *Ibid.*, p. 185.
29. *Ibid.*, p. 185.
30. *Ibid.*, p. 200.
31. *Ibid.*, p. 203-204.
32. Micheline Lachance, *Dans la tempête...*, *op.cit.*, p. 85.
33. *Ibid.*, p. 86.
34. *Ibid.*, p. 86.
35. Paul Gérin-Lajoie, *Combats d'un révolutionnaire tranquille. Propos et confidences*, Montréal, Centre Éducatif et Culturel Inc., 1989, p. 283.
36. *Ibid.*, p. 283.
37. *Ibid.*, p. 284.